



Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord
La Patrie (Québec) J0B 1Y0

Tél. : 819 560-8444
Fax : 819 560-8445

Muni.hampden@hsfqc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de
Hampden tenue le mardi 2 avril 2024 au Pavillon Emmanuel Prévost à 19 h.**

Sont présents :

- Siège # 1. Madame Maryse Briand**
- Siège # 3. Madame Monique Scholz**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Monsieur Martin Turcotte**

Est absente :

- Siège # 2. Madame Lisa Irving**

Formant quorum sous la présidence du maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la directrice générale, greffière et trésorière, Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 Ouverture de la séance

Le maire Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 2024-04-058 Adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour proposé**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024**
 - 3.1 Suivi du procès-verbal**
- 4. Rapport du maire**
- 5. Rapports de la direction**
 - Directrice générale
 - Adjointe à la direction
- 6. Rapports**
 - . Rapport des services :**
 - Incendie
 - Urbanisme

- Voirie

7. Période de questions

-

8. Approbation des salaires et des comptes fournisseurs

- Paiement des salaires
- Paiement des comptes fournisseurs

9. Correspondances

- 9.1 Exposition de photos des montagnes de la région par Chantal Langlois
- 9.2 CSSHC – Sollicitation pour un poste d’un membre représentant la communauté
- 9.3 Parc national du Mont-Mégantic – Laissez-passer
- 9.4 Journal HSF – Dates de parution et de tombées - 2024
- 9.5 Plan d’action régional – Santé publique 2024-2026 - Annonce
- 9.6 Invitation café-causerie – Sûreté du Québec
- 9.7 Tournée de sensibilisation afin de mieux comprendre la réalité des personnes citoyennes

10. Suivis

- 10.1 Activité Éclipse solaire 8 avril 2024
- 10.2 Rencontre pour l’entretien de la route 257 – 3 avril 2024
- 10.3 Cours de Yoga – Début 15 avril 2024
- 10.4 MAMH – Prolongation pour règlements de concordances acceptées – Résolution 2024-03-055
- 10.5 Subvention accordée 5 000 \$ - Aménagement d’un espace communautaire
- 10.6 Demande de délai pour votre projet « Régie incendie de la rivière au Saumon »
- 10.7 Formation gratuite par Cain Lamarre
- 10.8 Convocation pour la révision du schéma d’aménagement et de développement
- 10.9 Activité semaine de l’Action bénévole

11. Demandes

- 11.1 Gestion du CRD – imposer d’envoyer les matières à un centre de tri lors de l’émission d’un permis

12. Résolutions

- 12.1 Adoption de la date et de la soumission pour la collecte des gros rebuts
- 12.2 Facture d’intérêts – Aménagement Forestier des Appalaches
- 12.3 Soirée pour remise du certificat Épargne-études - nouveau-né 2023 – Liste, date, préparation et prix de participation – Scotstown 2024-03-098
- 12.4 Délégation d’organisation pour l’activité de distribution d’arbres Hampden et Scotstown à l’agente des loisirs
- 12.5 Formation sur les outils réglementaires à la disposition du milieu municipal pour la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier
- 12.6 Nomination de personnes désignées pour l’application de la réglementation adoptée par la MRC régissant les matières relatives à l’écoulement des eaux
- 12.7 Demande d’autorisation pour assister au Forum des communautés forestières du 22 avril 2024 à Lévis
- 12.8 Nomination d’un représentant pour le Journal du Haut-Saint-François
- 12.9 Achat de 100 paires de lunettes supplémentaires pour le 8 avril 2024 – Activité Éclipse
- 12.10 Adoption des premiers projets de règlement de concordance numéro 110-53-2024, 110-54-2024, 110-56-2024, 110-57-2024

12.11 Formation obligatoire sur les rôles et responsabilité de tous les membres du CCU dans le contexte de leur mandat ainsi que sur la procédure décisionnelle dans un cadre municipal

12.12 Formation ADMQ – par Cain Lamarre

12.13 Dépôt de projet pour le FFR volet 2 local par la SDSH

12.14 Entente intermunicipale pour nivelage du rang de Cohoes par la municipalité du canton de Hampden pour la municipalité de La Patrie – 2024

12.15 Soirée pour remerciement des Bénévoles – 18 avril 2024 17 h 30 – Chapiteau de Hampden

12.16 Achat ou don pour funérailles

13. Varia

-
-

14. Période de questions

15. Levée de séance.

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois, et résolu à l’unanimité des membres présents que l’ordre du jour soit et est adopté, en gardant Varia ouvert.

Adoptée

#3 2024-04-059 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte, et résolu à l’unanimité des membres présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024 soit adopté tel que présenté, et que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal.

Adoptée

3.1 Suivi au procès-verbal

#4 Rapport du maire

#5 Rapport de la Direction générale

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel du mois de mars 2024 que les élus ont préalablement consulté. Le rapport de l’adjointe administrative a aussi été déposé.

#6 Rapport du service voirie et urbanisme

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel du mois de mars 2024 du service de voirie par Bruce St-Laurent, celui du service incendie par Daniel Beauchesne, et celui de l’urbanisme, par Fernando Rosas, que les élus ont préalablement consulté avant la séance.

#7

Période de questions

- Aucune question

#8 2024-04-060 **Approbation des salaires et des comptes fournisseurs**

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal du canton de Hampden autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes fournisseurs présentés au conseil de 17 270,45 \$ pour les déboursés 202400117 à 202400137.

QUE le conseil prend connaissance des salaires de 15 735,42 \$ pour les déboursés : # 202400066 à # 202400090.

La directrice confirme que la municipalité a les fonds nécessaires pour effectuer les paiements.

Adoptée

#9

Correspondance

- 9.1 L'Estrie met ses culottes
- 9.2 Invitation à la fête pour le Centre d'Action bénévole
- 9.3 Invitation – rencontre de concertation régionale – TRCAE
- 9.4 Domtar – Matières résiduelles fertilisantes
- 9.5 Offre de service pour ramassage d'animaux morts
- 9.6 Mise en berne du Drapeau du Québec – Funérailles nationales de monsieur Brian Mulroney
- 9.7 Fermeture du Parc du Marécage des Scots
- 9.8 Stationnement pour voyage organisé
- 9.9 Doléance-citoyenne état chemin Arnold
- 9.10 Encadrement camions-citernes
- 9.11 Facture entraide-ville de Scotstown

#10

Suivis

- 10.1 Activité Éclipse solaire 8 avril 2024
- 10.2 Dossier Pickleball - Gestion
- 10.3 Les murmures Scotstown/Hampden
- 10.4 Dossier pour camp de jour – Comité – Résolution
- 10.5 Cours de yoga
- 10.6 Candidature pour le programme Desjardins jeunes au travail

#11

Demandes

- 11.1 L'Arsenal soumission pour achat de bottes - Incendie
- 11.2 L'Arsenal soumission pour achat de bunker – Incendie
- 11.3 Facture d'intérêts
- 11.4 Collectes de gros rebuts
- 11.5 Démarche avocat pour l'entente intermunicipale de la route 257

#12

Résolutions

#12.1 2024-04-061 ADOPTION DE LA DATE ET DE LA SOUMISSION POUR LA COLLECTE DES GROS REBUTS

ATTENDU QUE la ville de Scotstown a proposé des dates et a fait faire une soumission pour les collectes de gros rebuts ;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil ait pris connaissance des dates et des prix, et accepte la date du 10 juin 2024 pour la collecte de gros rebuts et accepte également le taux horaire à 222 \$

Adoptée

#12.2 2024-04-062 FACTURE D'INTÉRÊTS – AMÉNAGEMENT FORESTIER DES APPALACHES

ATTENDU QUE la compagnie Aménagement Forestier des Appalaches a endommagé la route 257 avec leur machinerie forestière en 2023 ;

ATTENDU QU'UNE facture leur a été transmise en octobre 2023 et que ladite facture a été payée en mars 2024 et a généré des intérêts et que la compagnie en question a payé seulement le total de la facture, et ce sans intérêts ;

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la directrice générale à créditer les intérêts de la facture numéro 202303031.

Adoptée

#12.3 2024-041-063 SOIRÉE POUR REMISE DU CERTIFICAT ÉPARGNE – ÉTUDES NOUVEAU-NÉ 2023 – LISTE, DATE, PRÉPARATION ET PRIX DE PARTICIPATION – SCOTSTOWN 2024-03-098

ATTENDU QUE depuis quelques années la ville de Scotstown et la municipalité du canton de Hampden participent conjointement à la remise annuelle d'un certificat d'épargne- étude à un nouveau-né avec la contribution généreuse de donateurs anonymes et que les gens devaient s'inscrire avant le 28 février 2024 ;

ATTENDU QU'IL y a eu cinq inscriptions d'enfants nés en 2023 qui auront la chance de participer au tirage au sort pour le certificat épargne-étude ;

ATTENDU QUE la soirée de remise de certificat épargne-étude se fait est en alternance entre la municipalité du canton de Hampden et la ville de Scotstown ;

ATTENDU QU'IL y a juste un gagnant à la soirée de remise de certificat épargne-étude et qu'il y a cinq participants, la municipalité est d'accord à payer la moitié des frais pour l'achat de quatre prix de participation, afin que tous repartent avec un cadeau ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Chantal Langlois, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil accepte de payer la moitié des coûts pour l'achat de quatre prix supplémentaires aux quatre autres participants qui n'auront pas été gagnants du tirage au sort.

Adoptée

#12.4 2024-004-064 DÉLÉGATION D'ORGANISATION POUR L'ACTIVITÉ DE DISTRIBUTION D'ARBRES HAMPDEN ET SCOTSTOWN À L'AGENTE DES LOISIRS

ATTENDU QUE les membres du conseil veulent déléguer le mandat à l'agente des loisirs pour l'activité de donation des arbres ;

ATTENDU QUE l'activité de donation des arbres se fait en alternance entre la municipalité du canton de Hampden et la ville de Scotstown et que pour l'année 2024 l'activité aura lieu à la ville de Scotstown ;

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden a transmis un courriel à la ville de Scotstown, en mentionnant la demande, qu'à ce que l'agente des loisirs est le mandat d'organiser l'activité de distribution d'arbres aux citoyens :

Il est proposé par la conseillère Maryse Briand d'accepter de donner le mandat à l'agente des loisirs pour l'activité de distribution d'arbres ;

Adoptée

#12.5 2024-04-065 FORMATION SUR LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES À LA DISPOSITION DU MILIEU MUNICIPAL POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE IMMOBILIER

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un courriel de madame Southam, agente de développement en patrimoine immobilier à propos d'une formation sur les outils réglementaires à la disposition du milieu municipal pour la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier ;

ATTENDU QUE la formation est offerte aux membres du comité de démolition et aux membres du comité de CCU ;

ATTENDU QUE la formation est offerte dans trois villes différentes soit à Sherbrooke, Frontenac ou Coaticook ;

ATTENDU QUE la ville choisie selon la date de disponibilité pour la municipalité du canton de Hampden est à Coaticook le 17 avril 2024 de 9 h à 12 h et que les frais de formation seront partagés entre les municipalités participantes ;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron, et résolu à l'unanimité des membres présents, que la conseillère Monique Scholz soit nommée comme personne désignée à participer à cettedite formation en tant qu' élu, siégeant sur le comité de démolition et sur le comité du CCU, et que tous frais reliés à cette formation lui soit remboursée en transmettant une demande de remboursement ainsi que toutes les factures à la direction générale.

Adoptée

#12.6 2024-04-066 NOMINATION DE PERSONNES DÉSIGNÉES POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION ADOPTÉE PAR LA MRC RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX

ATTENDU QU'UNE entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau est intervenue entre la municipalité et la MRC Le Haut-Saint-François conformément à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

ATTENDU QU'aux fins de la réalisation de l'objet de l'entente, la municipalité doit procéder à la nomination d'au moins un employé qui exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi ;

ATTENDU QUE cette entente prévoit que la municipalité doit informer la MRC du choix de l'employé ou, selon le cas, de ses employés qui exercent la fonction de personne(s) désignée(s) au sens de l'article 105 de la loi lorsqu'elle procède à une nomination;

ATTENDU QUE monsieur Bruce St-Laurent et monsieur Patrick Delage sont et demeurent les personnes désignées par la municipalité de du canton de Hampden ;

ATTENDU QUE l'entente prévoit que la personne désignée est responsable de l'application sur son territoire de la réglementation adoptée par la MRC régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la réglementation adoptée par la MRC devrait également être confiée à l'inspecteur en bâtiment afin que celui-ci puisse signer des demandes de permis et des déclarations de conformité de travaux;

Il est proposé par la conseillère Monique Scholz, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil de la municipalité du canton de Hampden nomme monsieur Bruce St-Laurent et monsieur Patrick Delage comme personnes désignées pour l'application de la réglementation adoptée par la MRC régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux.

Adoptée

#12.7 2024-04-067 **DEMANDE D'AUTORISATION POUR ASSISTER AU FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES DU 22 AVRIL 2024 À LÉVIS**

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden a reçu une demande de la conseillère Monique Scholz pour participer au forum des communautés forestières par le FQM à Levis, le 22 avril prochain, et que demande soit que la municipalité paie les frais reliés à cedit Forum soit les frais d'inscription, frais d'hébergement et les frais de repas ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Martin Turcotte, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise la conseillère Monique Scholz à participer à ce forum et que la municipalité lui rembourse les frais ci-dessus mentionnés sous preuve de factures.

Adoptée

#12.8 2024-04-068 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE JOURNAL DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU QUE la municipalité doit faire la nomination d'un représentant pour le journal du Haut-Saint-François ;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil nomme madame Lisa Irving comme représentante pour le journal du Haut-Saint-François.

Adoptée

#12.9 2024-04-069 **ACHAT DE 100 PAIRES DE LUNETTES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE 8 AVRIL 2024 – ACTIVITÉ ÉCLIPSE**

ATTENDU QUE la municipalité organise une activité pour l'événement de l'Éclipse solaire du 8 avril prochain à la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité a passé une première commande de 100 lunettes pour cet événement et qu'elle risquerait d'en manquer due à la popularité et le risque achalandage que cet événement apportera ;

Il est proposé par la conseillère Maryse Briand et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise l'achat de 100 paires de lunettes supplémentaire au coût de 1,15 \$ avant taxes.

Adoptée

#12.10 2024-04-070 **ADOPTION DES PREMIERS PROJETS DE RÉGLEMENTS DE CONCORDANCE NUMÉRO 110-53-2024, 110-54-2024, 110-56-2024, 11057-2024**

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden a adopté le premier projet de règlement de concordance numéro **110-53-2024** modifiant le règlement numéro **110-53** sur le zonage qui a pour principal objet de modifier les dispositions relatives à la superficie minimale des lots, d'intégrer des normes minimales de lotissement pour une nouvelle zone, de permettre certaines exemptions en matière de l'application des normes de lotissement et d'ajouter des dispositions particulières pour les secteurs d'ilots déstructurés ;

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden a adopté le premier projet de règlement de concordance numéro **110-54-2024** modifiant le règlement, **110-54** (modifiant le règlement de lotissement) a pour principal objet de modifier les dispositions relatives à la superficie minimale des lots, d'intégrer des normes minimales de lotissement pour une nouvelle zone, de permettre certaines exemptions en matière de l'application des normes de lotissement et d'ajouter des dispositions particulières pour les secteurs d'ilots déstructurés ;

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden a adopté le premier projet de règlement de concordance numéro **110-56-2024** modifiant le règlement **110-56** (modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction) a pour principal objet d'intégrer des dispositions relatives au lotissement en territoire rénové ;

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden a adopté le premier projet de règlement de concordance numéro **110-57-2024** modifiant le règlement, **110-57** (modifiant le règlement de permis et certificats) a pour principal objet de modifier les dispositions relatives aux pénalités en cas d'infraction, d'ajouter des dispositions relatives à la construction résidentielle en zone agricole permanente et d'ajouter la méthode de calcul d'une coupe forestière.

Adoptée

#12.11 2024-04-071 FORMATION OBLIGATOIRE SUR LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE TOUS LES MEMBRES DU CCU DANS LE CONTEXTE DE LEUR MANDAT AINSI QUE SUR LA PROCÉDURE DÉCISIONNELLE DANS UN CADRE MUNICIPAL

ATTENDU QU'IL y a une formation obligatoire sur les rôles et responsabilités pour tous les membres du CCU dans le contexte de leur mandat, ainsi que sur la procédure décisionnelle dans un cadre municipal ;

ATTENDU QUE cette formation est sous forme de vidéo, et que les participants pourront choisir s'ils veulent le faire chacun de chez soi ou s'ils sont plus à l'aise en groupe au Pavillon Emmanuel Prévost ;

ATTENDU QUE la direction contactera tous les participants afin de faire leurs inscriptions à la formation ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, d'acheminer une demande à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales de l'Habitation afin d'obtenir une prolongation de délai, soit jusqu'au 1er juillet 2024, pour procéder à l'adoption de tout règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC du Haut-Saint-François.

Adoptée

#12.12 2024-04-072 **FORMATION ADMQ – PAR CAIN LAMARRE**

ATTENDU QU'IL y a une formation de l'ADMQ offerte en présentielle au Delta de Sherbrooke et donner par l'avocate Me Veilleux de Cain Lamarre ;

ATTENDU QUE cette formation porte sur les renseignements personnels en contexte municipal : entre prudence et transparence et les rôles des principaux acteurs du milieu municipal : quand le rôle de l'un a pour limite le rôle de l'autre ;

ATTENDU QUE les coûts pour cette formation sont d'une somme de 395 \$ pour toute la journée incluant le repas du midi ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise la directrice générale à suivre cette formation et d'accepter toutes dépenses reliées à celle-ci et également de rembourser les frais de déplacement à la directrice générale selon les normes internes établies.

Adoptée

#12.13 2024-04-073 **DÉPÔT DE PROJET POUR LE FRR VOLET 2 - LOCAL
PAR LA SDSH**

ATTENDU QUE les municipalités de Hampden et Scotstown ont confié le mandat de développement à la Société de développement Scotstown-Hampden (SDSH) ;

ATTENDU QUE la SDSH recommande le projet « **Ajout de sites de camping et branchement de dix sites au réseau d'égouts pour le Camping de la Rivière Étoilée** » ;

ATTENDU QUE la municipalité de Hampden dispose d'un montant supplémentaire de 8 762,32 \$ réservé par la MRC du Haut-Saint-François dans le fond régions et ruralité (FRR) – volet 2 local pour des projets de développement ;

ATTENDU QUE dans son plan stratégique de développement 2022-2025 la SDSH a pour orientation de poursuivre les efforts pour améliorer l'attractivité de son milieu en développant des attraits touristiques tels que le Camping de la Rivière Étoilée ;

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Hampden appuie le projet déposé par la SDSH au coût total de 19 664,34 \$.

Adoptée

#12.14 2024-04-074 **ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR NIVELAGE
DU RANG DE COHOES PAR LA MUNICIPALITÉ DU
CANTON DE HAMPDEN POUR LA MUNICIPALITÉ
DE LA PATRIE - 2024**

ATTENDU QUE la municipalité de La Patrie a fait une demande à notre municipalité pour que l'on puisse effectuer le passage de la niveleuse sur le rang de Cohoes, dont le circuit de nivelage est d'une longueur approximative de (6.5) kilomètres ;

ATTENDU QUE la municipalité a préparé une entente intermunicipale pour une durée d'un an et que cette entente sera signée entre les deux partis ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Monique Scholz et résolu à l'unanimité des membres présents que les membres du conseil acceptent l'entente intermunicipale comme présentée, pour le passage de la niveleuse sur le rang de Cohoes pour une durée d'un an.

Adoptée

#12.15 2024-04-075 **SOIRÉE POUR REMERCIEMENT DES BÉNÉVOLES –
18 AVRIL 2024 À 17 H 30 – CHAPITEAU DE HAMPDEN**

ATTENDU QUE cette année, la Semaine de l'action bénévole se tient du 14 au 20 avril ;

ATTENDU QUE c'est pour nous l'occasion de témoigner notre reconnaissance aux bénévoles et membres des comités pour leur grande générosité et leur précieux dévouement en offrant à chacun un certificat. Les heures inestimables consacrées à l'entraide et à la bienveillance embellissent grandement la « vie » des gens du milieu ;

ATTENDU QUE la municipalité organise un 5 à 7 avec petites bouchées qui seront offertes en guise de remerciement à tous nos bénévoles pour leur dévouement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à effectuer les achats nécessaires pour ce 5 à 7 et d'autoriser l'agente des loisirs à organiser celui-ci.

Adoptée

#12.16 2024-04-076 **ACHAT OU DON POUR FUNÉRAILLES**

ATTENDU QU'IL y a eu un décès d'un proche de l'une des élues de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité offre toujours en guise de condoléances des fleurs ou un don dont l'organisme est choisi par la famille ;

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à effectuer un don de 50 \$ au cimetière Riverview sous forme de condoléances à la famille.

Adoptée

#14

Varia

- Affiche aînées

#15

Période de questions

- Aucune

#16 2024-04-077 **Levée de la séance**

À 20 h 55, la conseillère Chantal Langlois propose la levée de la séance

Adoptée

Bertrand Prévost, Maire

Manon Roy, Directrice générale
et greffière-trésorière